

*Date de dépôt : 13 avril 2021*

## Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition en reconnaissance de l'engagement du personnel des EMS durant le Covid-19 : pour une prime de reconnaissance exceptionnelle**

*Rapport de majorité de M. Pierre Conne (page 1)*

*Rapport de première minorité de M. Sylvain Thévoz (page 11)*

*Rapport de seconde minorité de M<sup>me</sup> Françoise Nyffeler (page 16)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M. Pierre Conne

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

La commission des pétitions s'est réunie les 1<sup>er</sup> février, 8 février et 1<sup>er</sup> mars 2021 sous la présidence de M<sup>me</sup> Adrienne Sordet. M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique du SGGC, a assisté aux séances. Le procès-verbal a été assuré par M. Christophe Vuilleumier.

### **Audition de M. Manuel Nussbaumer, pétitionnaire, accompagné par M<sup>me</sup> Lurdes Pereira, aide-soignante dans un EMS**

M. Nussbaumer rappelle que cette pétition lancée par le syndicat Unia demande de verser aux employés des EMS des secteurs soins, sociohôtelier, et d'animation, une prime exceptionnelle de 50 francs par jour travaillé, pour la période de mars à mai 2020.

Il précise que cette pétition a été rédigée à l'issue de la première vague de Covid. Il rappelle que le secteur des EMS souffre depuis longtemps d'un manque d'effectifs. Cette situation a été exacerbée l'épidémie, provoquant à une ambiance anxiogène.

M<sup>me</sup> Pereira précise que travailler avec des patients malades du Covid est épuisant en raison de l'angoisse que cette maladie génère pour le personnel et pour les familles.

Un commissaire UDC fait remarquer que le syndicat Unia ne représente pas que le personnel des EMS. Il demande pour quelle raison la demande des pétitionnaires n'intéresse que le personnel des EMS. Ce choix est restrictif car il existe de nombreuses autres branches professionnelles actives dans des domaines différents que celui des EMS ou les hôpitaux et qui ont également été « au front » pendant les poussées de la pandémie.

M. Nussbaumer répond que c'est parce qu'il est en charge des EMS et pas des autres secteurs. Il précise que le secteur nettoyage a également fait une pétition de son côté.

Une commissaire S remarque que les situations financières des EMS sont difficiles en raison de la Covid. Elle se demande ce qu'il en est.

M. Nussbaumer confirme que la chute du taux d'occupation des EMS, due aux décès des pensionnaires et à la diminution des personnes intégrant ces institutions, provoque une baisse significative des recettes des EMS pouvant contraindre à licencier du personnel en surnombre. Il souhaite que cette situation conjoncturelle ne soit qu'un bref passage et que les taux d'occupation reviennent rapidement à leur état antérieur afin d'éviter des licenciements.

Une commissaire S demande si tous les EMS laissent aux proches la possibilité d'accompagner les personnes en fin de vie.

M<sup>me</sup> Pereira acquiesce.

Un commissaire S se réfère au taux d'absence de plus de 7% et demande quelles dispositions ont été prises.

M. Nussbaumer répond que ce chiffre émerge du bilan social cantonal 2019. Cette situation découle des sous-effectifs qui surchargent le personnel et créent des sources de fatigue débouchant sur des absences dites maladie.

M<sup>me</sup> Pereira indique que la direction de son EMS se soucie de cette situation et cherche des solutions notamment en engageant des intérimaires. Elle est elle-même une personne à risque et elle continue de travailler et bénéficie de masques plus efficaces pour s'occuper des personnes malades de la Covid.

Un commissaire PLR demande si les signataires viennent de tous les EMS, si le taux d'absence évoqué est calculé hors maternité, si l'on connaît la part d'absence due à la Covid et quel a été le taux des remplacements effectués par des intérimaires.

M. Nussbaumer répond que la pétition a été signée majoritairement par le personnel des EMS relevant de la Fédération Genevoise des Etablissements Médico-Sociaux (FEGEMS) et de l'Association genevoise des Etablissements Médico-Sociaux (AGEMS), mais aussi par des personnes proches de ce personnel. Il précise que ce taux d'absentéisme relève du bilan social de l'Etat 2019 donc avant la pandémie. Il ajoute ne pas pouvoir donner le chiffre de personnes infectées par le Covid au sein du personnel des EMS. Il indique ensuite que dans le même EMS, le budget inhérent aux temporaires était de 800 000 francs il y a 5 ans alors qu'en 2019, ce montant se montait à 1,2 million. Il précise que le personnel des EMS privé n'a pas signé la pétition.

Une commissaire PLR demande quelles sont les réactions du personnel des soins à domicile et des aides-soignantes des HUG.

M. Nussbaumer répond que son syndicat n'est pas représentatif de ce personnel qui relève d'autres syndicats.

Cette commissaire PLR remarque que le syndicat ne reviendra donc pas avec une autre pétition pour les autres personnels.

M. Nussbaumer répond par la négative.

Un commissaire MCG demande si le personnel à horaires réduits touchera également cette prime de 50 francs.

M. Nussbaumer acquiesce.

Ce même commissaire MCG observe que le montant sera supérieur à 12 millions.

**Audition conjointe de M<sup>me</sup> Anne-Laure Repond, secrétaire générale de la Fédération genevoise des établissements médicaux-sociaux (FEGEMS) et de M. Jean-Marc Guinchard, secrétaire général de l'Association genevoise des établissements médicaux-sociaux (AGEMS)**

M. Guinchard prend la parole et déclare que durant la première et la seconde vague, les EMS n'ont pas été touchés de la même façon, ce qui signifie que la surcharge de travail n'a pas été la même pour tout le monde et n'a pas été constante durant les trois mois évoqués dans la pétition. Il est étonné que la demande des syndicats ne tienne pas compte du personnel de nettoyage alors que celui-ci a aussi eu des contacts étroits avec les résidents, des surcharges de travail, des pressions importantes et subit la même ambiance anxiogène. M. Guinchard remarque ensuite que l'AGEMS représente 750 lits et a eu l'idée d'une prime pour l'ensemble des collaborateurs. Après réflexion, les EMS de l'AGEMS ont opté en pour

diverses alternatives, telles que la gratuité des repas, des jours de congé supplémentaires, des pauses plus longues, et parfois des primes. Il ajoute que des appuis psychologiques proposés par Médecin sans frontières ont été offerts aux collaborateurs. Il remarque que cet appui a été accueilli avec enthousiasme par les cadres alors que les collaborateurs n'ont pas souhaité y recourir. Il termine en mentionnant que l'AGEMS n'est pas en faveur de l'application des mesures proposées par cette pétition.

M<sup>me</sup> Repond reconnaît que cette pétition a le mérite d'ouvrir largement le débat sur la question des primes. Les positions des EMS de la FEGEMS étaient très diverses mais tous étaient d'avis qu'il faudrait faire un geste. Ces EMS ont notamment octroyé des cadeaux, des bons d'achat ou des aménagements de temps. Il est bon de prévoir une reconnaissance de la mobilisation exceptionnelle des collaborateurs des EMS, au même titre que celle des collaborateurs de l'Imad ou des HUG.

Un commissaire PLR demande si la FEGEMS a constaté des absences de collaborateurs en raison de la Covid et si des statistiques existent à cet égard. Il demande s'il a été possible de les remplacer par des auxiliaires et dans quelle mesure.

M<sup>me</sup> Repond répond que la FEGEMS n'a pas tenu de statistiques mais elle mentionne que les établissements connaissent les chiffres. Elle ajoute qu'il n'a pas été possible de remplacer toutes les absences durant toute cette période. Elle signale ensuite que des personnes en insertion professionnelle ont pu intégrer rapidement les équipes des EMS.

M. Guinchard relève que la situation n'a pas été facile tous les jours avec plus de 10% d'absence causée par la Covid, soit 400 personnes. Des intérimaires ont été recrutés, ce qui n'est pas simple puisqu'il faut les former au fonctionnement des unités de soins. Il précise qu'un pool a été constitué pour pallier les absences. Une task force se réunit depuis le mois de mars, ce qui a permis à l'AGEMS de connaître ces chiffres. Il évoque encore les deux préavis de grève qui sont intervenus au moment où le nombre d'absences était le plus élevé...

Un commissaire S demande quelle est la position de la FEGEMS à l'égard de la pétition.

M<sup>me</sup> Repond répond que cette pétition fait sens mais elle remarque que les montants en jeu sont disproportionnés.

M<sup>me</sup> Repond confirme que les EMS sont confrontés à de graves problèmes financiers dus à la diminution du nombre de résidents et donc un taux d'occupation très faible. Le moment est très critique pour l'ensemble du secteur.

M. Guinchard ajoute que, pour l'AGEMS, le montant correspondant à la demande de cette pétition de plus de 300 000 francs pour son association. Une somme qui, si elle devait être débloquée, se ferait au détriment d'autres prestations. Il relève une fois encore qu'il y a 200 lits de libres dans les EMS et qu'ajouter cette pression financière serait insupportable.

Ce même commissaire S demande si cette prime devrait être prélevée dans le budget ordinaire des EMS.

M. Guinchard répond que le Conseil d'Etat a indiqué qu'il prendrait en charge les suppléments de coûts inhérents au matériel supplémentaire et au personnel intérimaire. Il ajoute que le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé à l'égard de ces primes.

Une commissaire S demande si les EMS ont commencé à procéder à des licenciements.

M. Guinchard répond que l'AGEMS n'envisage pas de licenciements pour le moment puisque les absences ont été nombreuses et permettent pour le moment d'éviter les licenciements.

M<sup>me</sup> Repond répond qu'il y a eu des départs à la retraite qui n'ont pas été remplacés et des contrats à durée déterminée qui n'ont pas été prolongés. Elle ajoute que les établissements n'auraient tout simplement pas le choix et devront licencier pour ne pas se retrouver en faillite si la situation perdure.

M. Guinchard explique qu'il y a deux types de réactions face à ces demandes de primes : ceux qui disent que les collaborateurs sont formés et payés pour ce travail et d'autres qui signalent qu'il est question de l'épidémie la plus importante depuis un siècle et ses effets dépassent tout ce qui était prévisible. Il ajoute que c'est aux employeurs de se positionner en fonction de leur situation spécifique. Il observe que l'intégralité des professionnels des EMS, toutes professions confondues, s'est investie de manière remarquable.

M<sup>me</sup> Repond mentionne que tout le monde maîtrise le sujet à présent, mais elle rappelle qu'au cœur de la crise, la task force a dû faire des tutoriels pour apprendre aux collaborateurs à porter les masques. Elle mentionne que ces derniers ont dû apprendre, se mobiliser et être efficaces chaque jour. Aujourd'hui, l'important pour chacun est de conserver son emploi.

Elle répète que tout le monde préfère conserver son emploi.

Un commissaire PLR demande si les nouveaux résidents répondent aux critères habituels ou si des personnes hospitalisées aux HUG, nécessitant des soins, ont été envoyées dans les EMS pour dégager des lits dans les HUG.

M<sup>me</sup> Repond répond que certains EMS ont accueilli des personnes qui étaient hospitalisées, raison pour laquelle il a été nécessaire d'intervenir pour

obtenir certains médicaments. Elle ajoute qu'il a fallu acquérir le matériel respiratoire nécessaire lors des pics de l'épidémie. Elle précise que certains résidents sont restés dans les EMS par sécurité alors qu'en temps normal, ils auraient été envoyés à l'hôpital. Elle signale que les EMS aimeraient pouvoir accueillir, maintenant qu'il y a suffisamment de lits, des jeunes de 50 ans qui présentent des troubles psychiatriques. Elle mentionne que c'est une nouvelle approche à laquelle les EMS doivent s'adapter.

M. Guinchard signale que la Méridienne n'a que des jeunes entre 45 et 60 ans qui sont atteints de problèmes psychiques graves. Il indique qu'il est compliqué de les faire cohabiter avec des personnes âgées dites normales qui ne présentent pas de problèmes d'agressivité. Il pense, cela étant, que les EMS seront confrontés à l'avenir à des personnes de plus en plus âgées présentant des pathologies compliquées à gérer.

M. Guinchard mentionne que les charges de travail ont été adaptées en fonction des situations au sein des EMS et il déclare que les établissements genevois s'en sortent plutôt bien par rapport à d'autres cantons. Il déclare qu'il a été possible de maintenir les visites, avec des mesures, alors que dans d'autres cantons les visites ont été interdites, avec les effets psychiques négatifs que l'on connaît.

Un commissaire PDC observe que les sommes semblent astronomiques et risquent de perdurer dans le temps. Il se demande si la reconnaissance ne pourrait pas être imaginée sous une autre forme.

M. Guinchard répond que l'AGEMS collabore plus étroitement avec le canton depuis le début de la crise avec un représentant de la DGS qui siège dans la task force, un représentant qui a permis aux EMS d'obtenir certaines fournitures. Il ajoute que le canton fait preuve de souplesse en ce qui concerne le taux d'occupation qui devrait être de 98% normalement. Il précise que M. Poggia a adressé un courrier de remerciements aux établissements.

M<sup>me</sup> Repond précise que ce courrier stipulait que ces efforts relevaient également de la mission des collaborateurs.

Un commissaire PLR demande ce qu'il en est des médecins intervenant dans les EMS.

M. Guinchard répond que le président des médecins répondant siège également dans la task force et a bien fait passer les messages auprès de ses confrères. Il ajoute que rares ont été les médecins répondants à ne plus se déplacer dans les EMS.

M<sup>me</sup> Repond ajoute que la présence du président des médecins répondant était essentielle au début de la pandémie puisque les établissements étaient devant l'inconnue.

M. Guinchard précise que les établissements étaient ignorants face à cette crise.

## **Audition de M. Mauro Poggia, Conseiller d'Etat (DSES)**

### ***Avertissement***

L'audition du conseiller d'Etat a porté sur deux pétitions distinctes dont les demandes sont de nature similaires :

- P 2104 : OUI à une prime nette exceptionnelle de 1000 francs pour les infirmières et infirmiers !
- P 2111 : En reconnaissance de l'engagement du personnel des EMS durant le Covid-19 : pour une prime de reconnaissance exceptionnelle

Or, le magistrat s'est concentré sur la P 2104 et les commissaires également, alors que le présent rapport concerne la P 2111.

Il en ressort néanmoins ce qui suit.

M. Poggia observe que ces deux pétitions proposent une reconnaissance en faveur du corps infirmier pour l'une, et pour le personnel des EMS pour l'autre, par le biais d'une prime. Ce sujet a été abordé au sein du Conseil d'Etat qui n'a pas manqué de rappeler sa reconnaissance à plusieurs reprises à ces professionnels engagés en première ligne dans le cadre de la crise sanitaire, étant entendu qu'il existe d'autres professions qui ont été largement engagées comme les nettoyeurs.

Le Conseil d'Etat a réfléchi de manière approfondie à l'octroi de primes Covid et il n'y est pas favorable. Premièrement, il est compliqué de définir le cercle exact des bénéficiaires, ce qui pourrait générer un sentiment d'inégalité de traitement pour de nombreuses professions laissées pour compte. Le second motif du renoncement du Conseil d'Etat est de nature financière. Il rappelle les montants énormes engagés dans la crise et les conséquences économiques à long terme. De surcroît, il rappelle que l'on est en droit d'attendre l'engagement du personnel médical et soignant dans une crise de cette nature. De plus, la reconnaissance attendue n'est pas forcément de nature financière.

Il relève surtout que, compte tenu de la situation économique générale inquiétante pour un grand nombre de personnes vivant à Genève, le personnel soignant bénéficie d'un emploi assuré ce qui représente en soi une forme de reconnaissance.

De surcroît, les crédits supplémentaires pour les HUG ont dépassé les 150 millions, notamment pour assurer les relèves nécessaires qui devaient soulager le personnel lors de la seconde vague.

D'autre part, M. Poggia relève que les professionnels de soins sont plus sensibilisés aux risques infectieux et se sont mieux protégés que le reste de la population.

D'une manière générale, M. Poggia ne pense pas qu'une prime monétaire améliore l'engagement des professionnels des soins.

M. Poggia nous informe n'avoir reçu aucun message du personnel de santé lui signifiant un regret à l'égard d'un manque de reconnaissance.

### **Débats des commissaires avant le vote sur la P 2111**

Un commissaire UDC propose le dépôt de cette pétition que son groupe considère scandaleuse. Il ajoute avoir été choqué de voir un syndicat demander une prime pour un seul secteur d'activités alors que ce sont des milliers de personnes qui ont été impliquées. Il pense qu'il serait mal venu d'accepter cette pétition.

Un commissaire S mentionne que son groupe votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Ce ne sont pas des sommes mirobolantes. Il estime que le canton est pingre à l'égard de ces professions avec lesquelles il faudra compter ces prochaines années.

Un commissaire PLR déclare que son groupe refusera cette pétition en rappelant que les soignants ne sont pas les seuls à avoir été engagés dans le cadre de cette pandémie. Il ajoute que les soignants ont fait leur travail, et ce dans des conditions propres à l'exercice de leur métier. Il pense qu'octroyer cette prime revient à nier les sacrifices de ceux qui ont perdu leur emploi ou leur entreprise.

Il signale ensuite que les soignants ont soigné les malades mais n'ont pas lutté contre la propagation de la pandémie contrairement aux agents de sécurité qui ont été engagés sur le terrain pour expliquer à la population les mesures à prendre. Il évoque encore une interview d'Heidi.news d'une médecin professeur aux HUG qui expliquait avoir eu honte d'être applaudie tous les soirs alors qu'elle exerçait son métier, en s'estimant privilégiée économiquement et bien protégée par les mesures sanitaires hospitalières : cette réaction reflète bien l'état d'esprit régnant au sein du personnel sanitaire. Cette pétition est en fin de compte une instrumentalisation politique par un syndicat d'un groupe professionnel qui n'est majoritairement pas dans cet esprit revendicatif.

Une commissaire PDC remarque que les représentants des EMS indiquaient que c'était aux employeurs de se positionner, et que des mesures de reconnaissance avaient été prises. Elle ajoute que son groupe n'est pas favorable à cette pétition. Elle rappelle que les pétitionnaires pensaient que cette prime ne concernait pas forcément que la première vague et que d'autres demandes seraient formulées pour les vagues suivantes. Elle ajoute que d'autres professions ont été très sollicitées comme les pompes funèbres, les agents de police et de sécurité, le personnel des transports, de l'alimentation, etc. Elle rappelle la situation économique du canton en mentionnant que demain ce seront les chômeurs qu'il faudra aider. Son groupe PDC refusera cette pétition.

Un commissaire PDC ajoute qu'il serait dangereux de rentrer dans une logique de primes.

Une commissaire Ve déclare que son groupe votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, comme étant une porte ouverte et une reconnaissance pour les personnes qui ont été impactées.

Un commissaire MCG rappelle qu'il est question de plus de 15 millions. Son groupe votera donc le dépôt de cette pétition.

#### **La présidente passe au vote du renvoi de la P 2111 au Conseil d'Etat :**

Oui :	6 (2 Ve, 3 S, 1 EAG)
Non :	9 (2 MCG, 2 PDC, 1 UDC, 4 PLR)
Abstentions :	–

**Le renvoi de la P 2111 au Conseil d'Etat est refusé.**

#### **La présidente passe au vote du dépôt sur le bureau de la P 2111 :**

Oui :	9 (2 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 4 PLR)
Non :	6 (2 Ve, 3 S, 1 EAG)
Abstentions :	–

**Le dépôt sur le bureau de la P 2111 est accepté.**

*Catégorie de débat préavisée : II, 30 minutes*

Suite à ces débats, la majorité de la commission vous demande, Mesdames les députées, Messieurs les députés, d'accepter de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

## **Pétition (2111-A)**

**en reconnaissance de l'engagement du personnel des EMS durant le Covid-19 : pour une prime de reconnaissance exceptionnelle**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La crise du coronavirus a démontré que, sans les personnes présentes quotidiennement au chevet des personnes malades et âgées, tout s'écroulerait. Aucune autre catégorie de la population n'est autant menacée par le coronavirus que les personnes dépendantes et les résident-e-s des maisons de retraite et de soins. Ces établissements jouent ainsi un rôle clé dans la lutte contre la pandémie et ils sont appelés à le poursuivre.

**La pandémie du coronavirus pousse plus que jamais le personnel soignant à ses limites du fait que leurs conditions de travail étaient déjà précaires avant, comme le démontrent deux enquêtes menées par le syndicat Unia en 2019.** Pour protéger la catégorie à haut risque des résident-e-s des maisons de retraite et soigner ces personnes comme il se doit, il faut pourtant du personnel en bonne santé, valorisé et soutenu.

La population célèbre ses soignant-e-s héroïques avec des ovations et des messages de remerciements. Mais, à l'heure actuelle, aucune compensation concrète n'a été accordée.

**C'est pourquoi les soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil :**

**Une prime exceptionnelle de reconnaissance Covid-19 de 50 francs par jour travaillé pour tous les travailleurs-euses des secteurs soins, socio-hôtelier et d'animation, et ce du mois de mars au mois de mai 2020 correspondant au pic de la pandémie.**

*N.B. 937 signatures<sup>1</sup>*  
Syndicat Unia Genève  
M. Manuel Nussbaumer  
Secrétaire syndical  
5, chemin Surinam  
1203 Genève

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 894 signatures électroniques.

*Date de dépôt : 13 avril 2021*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### **Rapport de M. Sylvain Thévoz**

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

Le 19 février, le canton de Vaud<sup>1</sup> annonçait faire un geste pour les soignant-e-s qui se sont mobilisés durant la pandémie de coronavirus. Une prime de 900 francs sera versée au personnel des institutions socio-sanitaires publiques, parapubliques et privées pour son investissement « exceptionnel ». Le Conseil d'Etat vaudois a attribué cette mesure à 14 000 personnes qui ont été directement au contact des malades et exposées au virus.

### **Reconnaissance au-delà de la Versoix, pingrerie en deçà ?**

Comme l'a énoncé le Conseil d'Etat Vaudois : « dans les hôpitaux, EMS et autres institutions, le personnel qui se trouve au front face à la pandémie se dévoue sans compter depuis une année. Grâce à son investissement et à sa persévérance dans une situation hors du commun, la première et la deuxième vague ont pu être maîtrisées sans que le système de santé n'implose. Cette mobilisation exceptionnelle est aujourd'hui encore à l'œuvre dans les établissements hospitaliers, auprès des patients gravement atteints par le Covid-19. Dans les institutions de la santé communautaire, souvent durement touchées elles aussi, le personnel a également répondu à ces circonstances inédites par un engagement sans faille. » Le Conseil d'Etat vaudois a ainsi tenu à exprimer sa « très vive reconnaissance » à toutes ces personnes de manière concrète et tangible avec une prime exceptionnelle de 900 francs. Comment expliquer que l'engagement du personnel des EMS durant le Covid-19 soit salué dans le Canton de Vaud et que le Conseil d'Etat genevois le refuse ? Pourquoi ces deux poids, deux mesures : une reconnaissance au-delà de la Versoix, et une pingrerie en deçà ? Cela n'est pas

---

<sup>1</sup> <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/14121i-le-canton-de-vaud-octroie-une-mesure-de-reconnaissance-de-chf-900-au-personnel-de-sante-pour-son-investissement-exceptionnel-durant-la-crise/>

compréhensible. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

### **L'exemple vaudois à suivre**

Le Conseil d'Etat vaudois a donc attribué une prime exceptionnelle de 900 francs à 14 000 personnes. Cette somme correspond à un emploi à 100% et est garantie nette : les charges sociales de l'employeur et de l'employé sont assumées par l'Etat. Cette somme correspond ainsi à un supplément de salaire brut d'environ 1080 francs. Le coût prévisionnel se monte à près de 15 millions de francs, à charge de l'Etat. Sont concernées les institutions publiques, parapubliques et privées qui ont été mobilisées par l'Etat dans la réponse à la pandémie, c'est-à-dire :

- Hôpitaux, y compris CHUV
- **Etablissements médico-sociaux (EMS)**
- Etablissements socio-éducatifs du domaine du handicap adulte (ESE)
- Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)
- Centres de dépistage et équipes mobiles
- Services d'ambulances relevant du Dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP)
- Fondation Urgences Santé (FUS)
- Cliniques privées (pour la partie mobilisée par l'Etat et contractualisée dans la réponse à la pandémie)

Le communiqué de presse de l'Etat de Vaud rappelait que « Concrètement, il appartiendra aux établissements concernés de préciser le cercle des personnes bénéficiant de cette mesure sur la base des critères définis par le Conseil d'Etat et de leur verser la prime qui leur revient. Un décompte sera adressé au Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) pour obtenir le paiement correspondant. Le DSAS s'assurera de l'application uniforme de la décision du gouvernement. Il reste bien entendu loisible aux établissements de décider d'octroyer une mesure de reconnaissance à leur personnel qui ne serait pas compris dans le cercle défini par le Conseil d'Etat. Cette décision relève de leur responsabilité, d'entente avec les partenaires sociaux, et devra dès lors être financée par leurs fonds ».

Il est bien entendu possible d'aller au-delà de cette somme de 900 francs pour les divers établissements impliqués. Ce n'est donc pas parce que l'Etat accorderait une prime à certaines entités que d'autres ne pourraient le faire.

## **Reconnaissance des syndicats**

Par le versement de cette somme, le Conseil d'Etat vaudois a estimé « exprimer à nouveau sa gratitude et sa reconnaissance envers tout le personnel du système socio-sanitaire pour son engagement sans faille, la qualité des soins prodigués et l'endurance dont il a fait preuve tout au long de cette crise », a par ailleurs relevé la ministre de la santé vaudoise Rebecca Ruiz.

Le syndicat suisse des services publics SSP Vaud a salué la décision, « même si le montant octroyé est loin d'être à la hauteur de l'extraordinaire engagement du personnel ». « Cette prime est néanmoins la marque d'une reconnaissance sociale et politique de l'engagement de ces personnels », a-t-il écrit dans un communiqué. L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) s'est dite « grandement satisfaite » de cette prime. Elle « espère voir là une première étape vers une revalorisation plus ample et pérenne des professions de la santé, et tout particulièrement la profession infirmière ». Seul regret, comme d'ailleurs pour le SSP Vaud, que cette prime ne concerne pas l'ensemble du personnel de la santé.

## **Une prime exceptionnelle pour celles et ceux qui ont tenu la baraque !**

Comme l'ont énoncé les pétitionnaires, cette pétition a été rédigée en raison de la période de Covid. Le secteur des EMS souffre depuis longtemps d'un manque d'effectifs, entraînant un fort épuisement au sein du personnel. La pandémie n'a fait qu'ajouter de fortes contraintes supplémentaires à une situation déjà difficile. La reconnaissance des travailleuses et travailleurs de ce secteur demeure très faible. Ce secteur présente un taux d'absentéisme de plus de 7% avec un gros turn-over dans les équipes. Pour les syndicats, cette situation découle des sous-effectifs. Ces situations surchargent le personnel et créent des sources de fatigue et d'épuisement. Cette pétition a donc fait suite à la première vague du Covid qui a mis en lumière les métiers essentiels que sont ceux de la santé. La situation difficile des professionnel-le-s s'est trouvée exacerbée sous la pression de l'épidémie, avec des conditions de travail anxigènes inhérentes au manque de matériel. Le personnel des EMS a été moins médiatisé que le personnel des HUG, tout en étant soumis à la quarantaine sociale. Cette pétition a été déposée début novembre 2020 devant le Grand Conseil après avoir recueilli plus de mille signatures. Cette pétition met en avant l'importance d'une prime exceptionnelle de 50 francs par jour, pour une période s'étendant de mars à mai 2020. La pétition a été signée majoritairement par le personnel des EMS relevant de la Fédération Genevoise des Etablissements Médico-Sociaux (FEGEMS) et de

l'Association genevoise des Etablissements Médico-Sociaux (AGEMS), mais aussi par des personnes proches de ce personnel.

### **La fin de non-recevoir du Département de la santé et de la sécurité**

Lors de l'audition de M. Jean-Marc Guinchard, secrétaire général de l'Association genevoise des établissements médicaux-sociaux (AGEMS) et de M<sup>me</sup> Anne-Laure Repond, secrétaire générale de la Fédération genevoise des établissements médicaux-sociaux (FEGEMS) il a été porté à la connaissance des député-e-s que la position des EMS était très diverse mais que tous étaient d'avis de faire un geste. Un courrier a été adressé au département dans ce but mais la FEGEMS n'a eu qu'une fin de non-recevoir. Les EMS de la FEGEMS ont donc octroyé des cadeaux, des bons ou des aménagements de ce type. La FEGEMS estimait qu'il serait bon d'autoriser une reconnaissance de la mobilisation exceptionnelle des collaborateurs des EMS qui n'a pas été moindre que celle des collaborateurs de l'Imad ou des HUG. Pour le Conseil d'Etat c'était niet.

### **Le Conseil d'Etat fait le choix politique de ne primer personne ne voulant pas le faire pour tous, créant ainsi une péjoration des conditions de toutes et tous.**

Lors de son audition, M. Mauro Poggia a rappelé que ce sujet d'une prime exceptionnelle avait été abordé au sein du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a finalement renoncé à prendre une décision allant dans le sens d'une prime. Il lui était trop compliqué de définir le cercle exact des bénéficiaires. Le Conseil d'Etat a eu crainte de générer un sentiment d'inégalité de traitement pour de nombreuses professions laissées de côté. Le second motif du renoncement du Conseil d'Etat était de nature financière. Les montants engagés dans la crise et les conséquences économiques étant déjà conséquents. M. Poggia ne pense pas que ces 900 francs amélioreront l'engagement des professionnel-le-s. Lorsque la crise sera passée, il pense que des reconnaissances plus formelles pourront être organisées, comme des soirées du personnel. Mais pourquoi opposer l'un et l'autre. Et qui sait quand prendra fin cette crise ?

Pour mémoire, une prime unique avait été donnée à la police pour l'Euro 98, durant lequel la gendarmerie avait été particulièrement sollicitée. Il y aurait donc une prime pour les policiers lors d'un championnat de football, mais le Conseil d'Etat se refuse à le faire dans le cadre d'une crise sanitaire majeure ? On ne semble plus à une incohérence près de la part du Conseil d'Etat.

## Conclusions

Le canton de Vaud a institué une prime unique de reconnaissance. Cela a été bien accueilli par les travailleuses et travailleurs, les syndicats, et personne n'a hurlé au scandale s'estimant laissé de côté. Le Conseil d'Etat serait bien inspiré de s'aligner sur la décision vaudoise. Refusant le principe de cette prime, de crainte de créer des inégalités, le Conseil d'Etat en crée de fait, puisque l'employée d'un EMS de Morges obtiendra une prime qu'une employée de Nyon ne touchera pas.

Cette prime exceptionnelle de 900 francs renforcera l'engagement et le moral des employé-e-s et ira directement dans la poche des travailleuses et travailleurs. Ce serait un petit plus bienvenu à un moment très critique. Le Canton de Vaud a pris ses responsabilités et pris en compte les EMS dans son calcul. L'argument visant à dire qu'il faut refuser cette prime parce qu'elle n'est destinée qu'au personnel des EMS tient difficilement. C'est au Conseil d'Etat, au besoin, de rétablir l'équilibre en étendant cette prime à l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la santé qui ont été en première ligne durant la crise, s'il pense que cette pétition est trop ciblée. De plus, on ne parle pas là de sommes mirobolantes. Pourtant, elles feront une différence importante pour un grand nombre de professionnel-le-s, majoritairement des femmes, aux salaires très bas, ayant assuré un service fondamental dans un moment de crise sociale sans précédent.

Pour toutes ces raisons, mesdames et messieurs les député-e-s nous vous invitons à refuser le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil et voter résolument son renvoi au Conseil d'Etat, afin que personne ne puisse dire : « Reconnaissance au-delà de la Versoix, pingrerie en deçà ».

*Date de dépôt : 13 avril 2021*

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Françoise Nyffeler

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les pétitionnaires demandent une prime exceptionnelle de reconnaissance COVID-19 de 50 francs par jour travaillé pour tous les travailleurs-euses des secteurs soins, sociohôtelier, et d'animation des EMS, et ce du mois de mars au mois de mai 2020 correspondant au pic de la pandémie.

Le représentant du syndicat UNIA nous dit combien ils constatent depuis longtemps un manque d'effectifs dans les EMS qui a pour conséquence un épuisement important du personnel aboutissant à un fort taux d'absentéisme (7%). La situation de sous-effectifs est donc chronique et conduit à un grand nombre d'engagements d'intérimaires devant être encadrés ce qui accroît encore la charge de travail qui incombe au personnel régulier. On peut donc imaginer ce qu'a pu représenter la situation de crise exceptionnelle du COVID pour le personnel des EMS qui était déjà en situation de sous-effectifs avant cette pandémie. C'est bien à un personnel surchargé et en sous-effectifs qu'on a demandé des efforts exceptionnels.

M<sup>me</sup> P., qui nous a présenté la pétition, a témoigné en tant que veilleuse de nuit dans un EMS. Elle nous a exposé l'angoisse et l'épuisement aussi bien physique que moral qu'elle a vécus pendant cette première vague. Elle nous a aussi dit qu'elle a continué de travailler avec des patients atteints du COVID malgré qu'elle était considérée à risque parce qu'elle ne voulait pas faire peser son absence sur ses collègues qu'elle savait déjà épuisés par la surcharge de travail.

Alors que le personnel soignant des EMS est à 80% féminin, il est fréquent d'invoquer la vocation comme motivation de ces femmes dans le travail infirmier et de soins à la personne. M<sup>me</sup> P. a reconnu que cela était peut-être un facteur de son engagement, mais elle a aussi dit qu'elle devait nourrir sa famille et que ses conditions de travail et sa rémunération ne devraient pas être ainsi sous-évaluées.

Les secrétaires généraux de l'AGEMS et de la FEGEM que nous avons auditionnés nous ont dit avoir remercié le personnel en leur offrant des repas, des jours de congé supplémentaires, des pauses plus longues, parfois des cadeaux ou des bons. Pour ce qui est des pauses et des congés, nous avons justement vu combien les sous-effectifs ne permettaient pas au personnel de prendre les pauses ou les absences auxquelles ils avaient droit vu la culpabilité vis-à-vis de leurs collègues que cela engendrait.

Nous avons aussi appris par M<sup>me</sup> Répond, secrétaire générale, que la FEGEM avait adressé un courrier au département de la santé demandant si une prime pouvait être envisagée pour remercier le personnel. Le département n'a jamais répondu à ce courrier !

Si M. Poggia, également auditionné, estime que les salaires des aides-soignantes devraient être réévalués, il n'est pas d'accord pour autant avec la prime demandée par la pétition estimant que la reconnaissance attendue n'était pas nécessairement financière, ceci d'autant plus qu'il considère comme une reconnaissance le fait que le personnel soit assuré de son emploi. Une lettre signée de sa main, des repas au travail offerts sont les remerciements du département qui a même envisagé d'offrir une médaille au personnel soignant ou des soirées du personnel après la crise. Il a ajouté que « la peur de mal faire a peut-être été un facteur d'inertie ».

La prime de 900 francs offerte au personnel soignant du canton de Vaud semble avoir mis le conseiller d'Etat genevois dans l'embarras et il a estimé que cela pourrait créer un sentiment d'injustice dans les autres professions.

Nous avons considéré la demande d'une prime de reconnaissance pour le personnel des EMS justifiée vu les conditions de travail et la charge anxieuse que la crise COVID a générées dans ces établissements. Les conditions de travail, les effectifs et les salaires devraient être améliorés afin de reconnaître le travail accompli par le personnel, majoritairement féminin, des EMS à leur juste valeur.

Pour ces raisons, la minorité (de 6/9) de la commission des pétitions a soutenu cette pétition et voté son renvoi au Conseil d'Etat.